



# La formation concomitante : une alternative à l'approche séquentielle du parcours de formation des personnes illettrées ?

*Pauline Gillard, Anne Godenir et Aurélie Storme  
Lire et Écrire en Wallonie, 26 janvier 2015*

## Introduction

Lorsqu'elles s'adressent à un organisme d'insertion socioprofessionnelle, les personnes en situation d'illettrisme qui cherchent un emploi ou souhaitent se former professionnellement se voient généralement proposer une étape de « préformation ». Ce parcours implique le suivi d'une formation d'alphabétisation afin d'acquérir les compétences de base en lecture, écriture et calcul qui leur ouvriront l'accès à une formation professionnelle, débouchant idéalement sur leur mise à l'emploi. Or ce parcours de formation que l'on peut qualifier de séquentiel ne semble pas répondre à la demande de personnes qui souhaitent souvent réaliser directement leur projet professionnel, sans devoir passer par une formation d'alphabétisation préalable. En outre, les personnes s'adressant à un organisme d'insertion socioprofessionnelle sont dans la plupart des cas des personnes précarisées qui perçoivent des allocations de chômage ou un revenu d'intégration sociale et qui vivent sous la pression, voire la menace, de perdre leur droit aux allocations si elles ne s'activent pas à prouver leurs démarches d'insertion professionnelle<sup>1</sup>. Les rythmes de formation qui relèvent de l'approche linéaire ou séquentielle du parcours de formation des personnes illettrées paraissent donc être en inadéquation avec les contraintes qu'impose l'administration à ces personnes dans le temps (dégressivité des allocations de chômage, exclusion du droit à ces allocations), ce type d'approche allongeant leur parcours de formation.

Cette approche séquentielle du parcours de formation semble être largement représentative des pratiques à l'œuvre dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Les associations d'alphabétisation et les opérateurs de formation « métier » travaillent généralement de manière autonome, les seconds renvoyant vers les premières les personnes qui n'ont pas les prérequis pour suivre les formations. Cependant, certains organismes d'alphabétisation et d'insertion socioprofessionnelle développent des pratiques de collaboration qui donnent l'occasion aux personnes illettrées de concrétiser plus rapidement leur projet professionnel et de réduire le temps de leur parcours de formation. Ces collaborations consistent en une déclinaison de partenariats proposant des dispositifs qui alternent des temps de formation professionnelle et d'alphabétisation.

Pour mieux comprendre ces expériences innovatrices du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle en Région wallonne, nous sommes allées à la rencontre de travailleurs du secteur de l'insertion professionnelle qui soit disposent d'une telle expérience de collaboration, soit souhaiteraient développer un partenariat avec un organisme d'alphabétisation ou d'insertion

---

<sup>1</sup> En effet, dans le cadre du paradigme de l'« Etat social actif » introduit au début des années 2000 en Belgique, et concrétisé par les politiques d'activation, les apprenants demandeurs d'emploi du secteur de l'insertion socioprofessionnelle doivent fournir davantage d'attestations d'inscription et de fréquentation de formation ou des preuves de leur recherche d'emploi à l'ONEm (Office national de l'emploi), au FOREM (Service public de l'emploi et de la formation en Wallonie) ou à leur CPAS (Centre public d'action sociale) sous peine de se voir exclus, temporairement ou définitivement, du système de sécurité sociale belge.

socioprofessionnelle, afin d'échanger avec ces acteurs sur leurs pratiques et leurs représentations à propos de l'alphabétisation.

Il n'existe pas de définition universelle de l'analphabétisme et de l'illettrisme. Toutefois, on décrit généralement les analphabètes comme des personnes qui n'ont jamais été en contact avec l'écrit et qui n'ont jamais été à l'école. Les personnes illettrées quant à elles ont été scolarisées mais ne maîtrisent pas les savoirs de base<sup>2</sup>. En réponse aux besoins et demandes exprimés par ces personnes, l'alphabétisation recourt à une pédagogie participative destinée aux adultes. Elle s'inscrit dans le champ de l'Education permanente en ce qu'elle propose des outils d'émancipation permettant de mieux comprendre le monde et d'y agir. Le secteur de l'insertion socioprofessionnelle regroupe, selon les dénominations du nouveau décret, l'ensemble des CISP (centres d'insertion socioprofessionnelle), parmi lesquels des organismes d'alphabétisation. Deux démarches sont identifiées (la démarche de formation et d'insertion et la démarche « Entreprise de formation par le travail »)<sup>3</sup>. Ces CISP se rattachent à l'une des cinq fédérations membres de l'Interfédération des EFT et OISP : ACFI (Action coordonnée de formation et d'insertion), AID (Actions intégrées de développement), ALEAP (Association libre d'entreprises d'apprentissage professionnel), CAIPS (Concertation des ateliers d'insertion professionnelle et sociale), LEEW (Lire et Ecrire Wallonie)<sup>4</sup>.

Nous tenons à remercier les travailleurs qui ont rendu possible cette réflexion collective sur le travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle, à savoir : Julie Authom (formatrice à l'AID Hainaut-Centre), Yolande Boulanger (formatrice dans la régionale du Centre-Mons-Borinage de Lire et Ecrire), Cécile Burdot (formatrice et coordinatrice pédagogique à Alpha 5000), Meggy Fisset (assistante sociale dans l'asbl Créasol), Patricia Fyon (coordinatrice pédagogique à l'AID Brabant wallon), Dominique Godard (assistante sociale dans l'asbl Créasol), Sarah Joachim (agent d'insertion et cheffe de projets dans l'asbl Le Futur simple), Nathalie Lepape (formatrice à l'AID Hainaut-Centre), Pierre-Yves Marchal (formateur à FormaGABS), Christine Thomé (responsable de projets sensibilisation dans la régionale de Charleroi-Sud Hainaut de Lire et Ecrire), Delphine Versweyveld (coordinatrice pédagogique dans la régionale de Namur de Lire et Ecrire). Par ailleurs, nous remercions Raphaël Claus (adjoint à la coordination pédagogique à l'Interfédération), Marina Mirkes (coordinatrice pédagogique à l'Interfédération) et Catherine Stercq (conseillère dans la coordination de Lire et Ecrire Communauté française) pour leur précieux éclairage qui a permis de nourrir cette réflexion collective.

## Objectifs

Le premier objectif de ce travail est de favoriser les échanges entre les associations de l'alphabétisation et les opérateurs de filières métiers à propos de la place de l'alphabétisation et des personnes illettrées dans les formations.

Sur base de réflexions collectives, il s'agit dans le même temps d'actualiser les connaissances sur les liens qui existent entre ces deux champs car peu de données et d'analyses ont été produites à ce propos durant les dernières années. Dans le secteur de l'alphabétisation, l'étude qu'a consacrée Catherine Stercq à ces questions – et dont les conclusions sont présentées un peu plus loin dans le texte – date de 1994<sup>5</sup>. Une vingtaine d'années plus tard, nous avons souhaité revenir sur cette question et analyser dans quelle mesure des ponts sont jetés ou peuvent être jetés entre l'alphabétisation et les formations qualifiantes. Quelles sont les représentations des travailleurs ? Quelles sont leurs pratiques ?

---

<sup>2</sup> N.B. : Dans ce texte, les termes analphabètes et illettrés sont considérés comme synonymes.

<sup>3</sup> Le terme CISP émane du Projet de décret relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP), adopté par le Parlement wallon le 10 juillet 2013, qui agrée et subventionne les secteurs de l'alphabétisation et de l'insertion socioprofessionnelle. Ce Décret remplace le Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et des Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP).

<sup>4</sup> Site internet de l'Interfédération : <http://www.interfed.be>, consulté le 18 février 2015.

<sup>5</sup> Catherine STERCQ, Alphabétisation et insertion socioprofessionnelle, Institut de l'Unesco pour l'éducation, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 1994.

Enfin, il s'agit aussi d'approfondir la question de l'intérêt de recourir à la formation concomitante et d'analyser dans quelle mesure elle constituerait une approche plus adaptée aux besoins et aux demandes des apprenants qui ont un projet professionnel ou expriment une demande qui va dans ce sens. L'idée n'est donc pas de présenter la formation en alternance comme l'approche idéale du parcours de formation mais, au contraire, d'investiguer ce dispositif pédagogique, de déterminer les intérêts et les inconvénients qu'il présente, en le rapportant/comparant à l'approche séquentielle du parcours de formation qui est généralement proposée dans le secteur, la mise en œuvre de plusieurs dispositifs permettant de rendre, aux personnes intéressées, la possibilité de choisir un parcours de formation qui corresponde à leur motivation.

## Questionnement

Il y a vingt ans, dans sa recherche consacrée aux relations entre le secteur de l'alphabétisation et celui de l'insertion socioprofessionnelle (à Bruxelles, il s'agit de deux champs relativement distincts), Catherine Stercq constatait que l'alphabétisation était exclue des programmes d'insertion socioprofessionnelle et que les analphabètes étaient exclus des actions d'insertion socioprofessionnelle. A ce propos, elle explique qu'en « Communauté française de Belgique, [...] tous les programmes d'insertion ou de réinsertion leur sont en principe accessibles. Cependant, après avoir analysé l'offre de formation et comparé les niveaux de scolarité des personnes accueillies dans ces différents programmes, nous ne pouvons que constater que les analphabètes sont massivement exclus des actions d'insertion socioprofessionnelle »<sup>6</sup>. Actuellement, il ressort également d'entretiens réalisés avec d'une part Catherine Stercq et d'autre part Marina Mirkes et Raphaël Claus que les personnes illettrées passent parfois « à la trappe » lorsqu'ils souhaitent suivre une formation qualifiante dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Dans sa recherche, Catherine Stercq constate que l'approche linéaire du parcours de formation conduit *in fine* à exclure les personnes analphabètes des actions d'insertion socioprofessionnelle. Elle montre aussi que lorsque des personnes sont « diagnostiquées » comme étant illettrées, celles-ci sont quasi systématiquement orientées vers une formation d'alphabétisation, ce qui pose de nombreux problèmes. Catherine Stercq met donc en évidence le manque d'actions concomitantes d'organismes d'alphabétisation et d'insertion socioprofessionnelle : « à quelques exceptions près, l'alphabétisation s'effectue aujourd'hui exclusivement dans des cours d'alphabétisation et est considérée comme une préalable à une préformation, elle même prérequis à ... Il n'existe pas de pratiques d'alphabétisation dans les actions de (pré)formation qualifiante et de formation en alternance »<sup>7</sup>. Il est sans doute temps, vingt ans après l'étude de Catherine Stercq, de refaire le point sur l'offre de formations concomitantes destinées aux personnes illettrées.

Quelles sont les pratiques des travailleurs du secteur de l'ISP ? En quoi consiste leur travail ? Quelles démarches mettent-ils en œuvre lorsqu'ils rencontrent des personnes illettrées ? De quelles ressources disposent-ils ? Quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent et quels besoins éprouvent-ils spécifiquement lorsqu'ils sont en contact avec le public illettré ?

Ces questions apparaissent particulièrement intéressantes à investiguer dans la mesure où, dans son étude, Catherine Stercq avance que le renvoi quasi systématique des analphabètes vers des actions d'alphabétisation est notamment dû au sentiment d'impuissance qu'éprouvent les travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle face à ces personnes : « si les niveaux de prérequis sont très variables d'une action à l'autre, et si un "faible" niveau à l'écrit ne constitue pas toujours un obstacle, les formateurs et orienteurs sont désorientés face à une absence totale, ou supposée telle, de capacité de communication à l'écrit. Ils dirigent alors ces personnes vers les centres d'alphabétisation »<sup>8</sup>. Dans le même sens, Catherine Stercq déplore la méconnaissance de la problématique de l'alphabétisation par les travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle, leur méconnaissance des outils existant pour aborder les questions de l'alphabétisation, leur manque de moyens nécessaires, tant en termes de

<sup>6</sup> Catherine STERCQ, *op. cit.*, pp.25-26.

<sup>7</sup> Catherine STERCQ, *op. cit.*, p.36.

<sup>8</sup> Catherine STERCQ, *op. cit.*, p.60.

formation pédagogique que de temps et, plus généralement, le déficit de coordination entre les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle. Il est dès lors essentiel d'actualiser les connaissances sur ces questions.

Dans le cadre de cette réflexion, il s'agit de comprendre comment se déroulent les tests auxquels sont éventuellement soumis les candidats apprenants avant de pouvoir intégrer une action d'insertion socioprofessionnelle. Quels sont les savoirs de base que sont sensés maîtriser les apprenants pour pouvoir accéder à une formation professionnelle ? Il y a vingt ans, Catherine Stercq observait que « chaque organisme a non seulement ses propres tests, sa manière de les construire, de les interpréter, mais aussi sa manière de les faire passer et d'en tenir compte ou pas dans la sélection »<sup>9</sup>. Elle ajoutait d'ailleurs que « de manière générale, les formateurs ou responsables interrogés ne peuvent définir clairement les prérequis nécessaires »<sup>10</sup>. Où en est-on aujourd'hui ?

Il s'agit aussi d'amener le questionnement sur les pratiques de travail concomitant dont les travailleurs font l'expérience ou dont ils souhaiteraient faire l'expérience. En quoi consiste leur offre de formation en alternance ? Comment s'établissent des partenariats entre un organisme d'alphabétisation et un organisme d'insertion socioprofessionnelle et à quelle coordination donnent-ils lieu ? Enfin, quels sont les défis pédagogiques, organisationnels et administratifs auxquels les travailleurs sont confrontés ?

Les représentations des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle font également l'objet d'un questionnement. Que recouvre la notion d'alphabétisation pour eux et quelles sont leurs représentations du public illettré ? Catherine Stercq estimait que les travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle qui accueillent ce type d'apprenants connaissent souvent mal la problématique de l'analphabétisme et qu'ils ont des discours et des représentations négatives à l'égard de ce public<sup>11</sup>. Est-ce toujours le cas ?

Enfin, il s'agit de déterminer si les dispositifs de formation existants dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle permettent aux travailleurs de prendre en charge les personnes illettrées et de répondre à leurs demandes. Estiment-ils qu'il existe encore des freins à l'accès des personnes illettrées à une action d'insertion socioprofessionnelle, comme c'était le constat dans les années 90 ?

Les représentations sur la formation en alternance à destination des personnes illettrées doivent également être questionnées. Est-il pertinent d'envisager l'alphabétisation des personnes illettrées comme un préalable à l'entrée en (pré)formation qualifiante ou à la recherche d'un emploi ? Quelles sont les représentations à l'égard du dispositif de formation concomitante et les intérêts et difficultés que présente ce type de dispositif pédagogique ? Qu'attendent les travailleurs du champ de l'alphabétisation vis-à-vis des travailleurs des formations métier et vice versa dans le cadre de l'établissement de partenariats entre un organisme d'alphabétisation et un organisme d'insertion socioprofessionnelle ?

## Méthodologie

Pour mener la réflexion sur les pratiques et représentations des travailleurs concernés par cette problématique, nous avons décidé de recourir à la méthodologie des focus groups. Les focus groups consistent en des entretiens collectifs centrés sur une thématique précise et relèvent de la méthodologie qualitative des sciences sociales. Cette méthode est particulièrement riche en ce qu'elle permet de recueillir les perceptions, les attitudes, les croyances et les zones de résistance dont font preuve les participants face à des problèmes donnés. Dans ce type d'entretiens, au-delà de la récolte des données, les interactions au sein du groupe sont elles-mêmes productrices d'informations. L'intérêt d'un focus group consiste donc à utiliser l'interaction et la dynamique de groupe pour produire des informations. Cette méthodologie permet par exemple d'observer comment les points de vue s'articulent, s'opposent et évoluent dans le cadre des échanges. Par ailleurs, les focus groups

<sup>9</sup> Catherine STERCQ, *op. cit.*, p.38.

<sup>10</sup> Catherine STERCQ, *op. cit.*, p.38.

<sup>11</sup> Catherine STERCQ, *op. cit.*

permettent de stimuler la réflexion collective en vue de générer de nouvelles questions de recherche et d'avancer des recommandations fondées sur l'expertise des intervenants<sup>12</sup>.

Plus concrètement, nous avons organisé deux focus groups. Le premier a eu lieu le 25 novembre 2014 et le deuxième a eu lieu le 16 décembre 2014. Ces entretiens de groupe consistaient en des entretiens semi-directifs, fondés sur un guide d'entretien préalablement établi et reprenant l'ensemble des questions exposées ci-dessus dans la partie consacrée au questionnement. Une modératrice animait la rencontre et veillait à ce que chaque intervenant participe au débat, tandis qu'une observatrice prenait note de ce qui se disait, afin de faciliter la réécoute des enregistrements des deux entretiens.

Ces focus groups s'adressaient tant à des travailleurs qui disposaient d'une expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle qu'à d'autres qui n'en disposaient pas. Nous avons par ailleurs le souhait de réunir des travailleurs disposant d'une expertise différenciée sur cette question : ces deux focus groups ont donc rassemblé à la fois des formateurs, des assistantes sociales, des coordinatrices, une responsable de projet ainsi qu'une directrice travaillant soit dans un organisme d'alphabétisation, soit dans un organisme d'insertion socioprofessionnelle.

## Analyse des focus groups

Le premier focus group organisé le 25 novembre 2014 a réuni six travailleurs. Quatre d'entre eux disposent d'une expérience du travail concomitant de la formation d'alphabétisation et de la formation professionnelle, deux n'en disposent pas. Lors de cet entretien, nous avons rencontré deux travailleuses d'une association d'alphabétisation et quatre travailleurs de CISP proposant des filières métiers.

Lors du deuxième focus group, organisé le 16 décembre 2014, nous avons rencontré deux travailleuses de l'alphabétisation et trois travailleuses de CISP proposant des filières métiers. Seule une travailleuse disposait d'une expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation métier.

Les données recueillies lors de ces deux focus groups ont été classées en deux catégories selon qu'elles relèvent ou non d'une expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle. Les propos des travailleurs qui ne disposent pas d'une expérience du travail concomitant et dont les pratiques relèvent d'une approche séquentielle de l'alphabétisation et de la formation professionnelle sont rapportés dans un premier temps et ceux des travailleurs qui disposent d'une telle expérience sont rapportés dans un second temps.

## Le travail séquentiel de l'alphabétisation et de la formation professionnelle

Cette section rend compte des propos des travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle qui ne disposent pas d'une expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation métier et dont les pratiques relèvent d'une approche séquentielle du parcours de formation. Ces travailleurs développent toutefois des collaborations informelles avec des opérateurs d'alphabétisation ou d'insertion socioprofessionnelle afin de favoriser l'apprentissage des apprenants illettrés. Ils estiment important de mettre en lien le travail de l'alphabétisation (ou de la remise à niveau en français) avec les formations professionnelles et ils souhaitent instituer ces pratiques de collaboration.

### **Description des modes de collaboration dans le cadre d'une approche séquentielle de l'alphabétisation et de la formation professionnelle**

---

<sup>12</sup> Dirk JACOBS, Cours d'« Initiation aux méthodes quantitatives », 2009-2010 ; Nathalie PERRIN, *Discrimination et désaffiliation des jeunes issus de l'immigration. Rapport final*, Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations, Bruxelles, février 2014.

Les travailleurs de centres d'insertion socioprofessionnelle disent être régulièrement confrontés à des apprenants qui éprouvent des difficultés en français et qui maîtrisent de moins en moins les compétences de base pour pouvoir suivre de manière fluide les formations, bien que tous ces apprenants ne sont pas pour autant en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. C'est pourquoi, au-delà du travail transversal du français dans le cadre des formations « métier », ces centres d'insertion socioprofessionnelle organisent des formations de remise à niveau en français qui vont parfois de pair avec des cours de communication ou des ateliers de mathématique et de logique. Par ailleurs, dans un CISP, une logopède accompagne spécifiquement les personnes qui éprouvent le plus de difficultés en français. En outre, l'équipe d'un autre CISP développe actuellement une réflexion collective à propos du sort qui est réservé aux candidats qui ne réussissent pas le test d'entrée qu'ils organisent. Le travailleur de ce CISP rend compte de la « zone de flou » qui existe dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle par rapport à la prise en charge de ces candidats qui mériteraient un accompagnement spécifique pour pouvoir intégrer leur formation professionnelle. Cette « zone de flou » résulte vraisemblablement aussi de la diversité des prérequis nécessaires relatifs à chaque test d'entrée qu'organisent certains CISP.

Par ailleurs, une travailleuse d'un centre d'alphabétisation explique que les membres de son équipe accordent une importance non négligeable à l'orientation et l'accompagnement des apprenants illettrés vers une formation professionnelle ou vers un emploi. C'est à ce titre qu'ils collaborent de manière informelle avec des opérateurs de formation professionnelle afin de connaître les compétences requises pour intégrer leurs formations, de sorte à travailler celles-ci dans le cadre de leurs formations d'alphabétisation et de favoriser l'entrée des apprenants qui le souhaitent. Par ailleurs, dans le même sens, à raison d'un ou deux modules par an, cette association d'alphabétisation développe également, en partenariat avec le Forem, un atelier dans le cadre duquel les personnes en fin de parcours d'alphabétisation travaillent leur orientation vers un projet d'insertion professionnelle.

### **Les intérêts du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle selon les travailleurs ne disposant pas d'une telle expérience**

Bien qu'ils n'aient pas d'expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle, ces travailleurs avancent qu'il faudrait jeter davantage de ponts entre les champs de l'alphabétisation et de l'insertion socioprofessionnelle. Ils sont d'ailleurs tous favorables au développement de partenariats entre les organismes d'alphabétisation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle. A ce titre, des travailleuses expliquent que les personnes illettrées devraient pouvoir continuer leur formation d'alphabétisation en même temps que leur formation professionnelle plutôt que d'être « parachutées » dans un CISP dépourvu du personnel qualifié pour répondre à leurs besoins spécifiques ou d'être réorientées vers une association d'alphabétisation. Tous considèrent en effet que les passages entre les organismes d'alphabétisation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle devraient être « un peu moins abrupts » pour les apprenants et qu'il « manque une étape » entre les formations d'alphabétisation et les formations « métier ». En outre, ces travailleurs estiment que la formation concomitante présente l'intérêt de pouvoir répondre à la demande des personnes illettrées d'accéder à l'emploi ou à la formation professionnelle.

### **Les difficultés relatives au travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle selon les travailleurs ne disposant pas d'une telle expérience**

Comme les travailleurs bénéficiant d'une expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle (voir plus loin), une travailleuse met en exergue la lourdeur des contraintes administratives auxquelles devrait faire face le centre d'insertion socioprofessionnelle dans lequel elle travaille s'ils décidaient d'établir un partenariat avec un organisme d'alphabétisation dans le cadre du nouveau décret CISP.

### **Approche concomitante ou séquentielle de l'alphabétisation et de la formation professionnelle ? Le point de vue des travailleurs ne disposant pas d'une telle expérience**

Les travailleurs ne disposant pas d'une expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle se sont exprimés en faveur de la formation en alternance pour les personnes qui en expriment la demande considérant que, parallèlement à leur formation métier, les

apprenants doivent pouvoir continuer leur apprentissage du français. Cependant, la majorité de ces travailleurs estiment qu'une formation en alphabétisation s'impose au préalable pour les personnes qui éprouvent de grandes difficultés avec la lecture et l'écriture car l'alphabétisation consiste en un travail de longue haleine auquel les apprenants devraient se consacrer exclusivement. Par ailleurs, une travailleuse considère que cette poursuite de leur apprentissage devrait s'axer sur les besoins individuels des apprenants selon qu'ils éprouvent des difficultés en termes de compréhension ou d'écriture par exemple.

## Le travail concomitant d'alphabétisation et de formation professionnelle

Les travailleuses rencontrées dans le cadre de ces focus groups ont fait part de trois partenariats qui témoignent de la diversité que peut revêtir le travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle<sup>13</sup>.

### Description des partenariats

Au cours des focus groups, les intervenantes disposant d'une expérience du travail concomitant nous ont présenté les partenariats qu'ont conclus l'organisme d'alphabétisation et le CISP dans lequel elles travaillent.

Dans un premier partenariat, le CISP organise quatre types de formations : une formation d'aide soignante, une formation d'animateur socio-culturel, une formation en vente, décoration et étalage et des formations en informatique. Dans le cadre de ce partenariat, le tronc de la formation consiste en un cours de technique de vente que donne la formatrice du CISP auquel vient s'articuler une formation d'alphabétisation ou un cours de remise à niveau en français et en mathématiques respectivement donnés par la formatrice travaillant dans le centre d'alphabétisation ou par la formatrice en français travaillant dans le CISP. Ces cours sont attribués en fonction du niveau qu'atteint l'apprenant au test de positionnement que le CISP organise avant le début des sessions de formation. Durant sept heures par semaine, dans les locaux du CISP, la formatrice en alphabétisation assure d'une part une formation d'alphabétisation préalable de trois mois à destination des apprenants du CISP qui présentent le plus de difficultés en lecture et en écriture et, d'autre part, une formation d'alphabétisation aux apprenants de la filière vente-étalage, auxquels se joignent d'autres apprenants du CISP qui sont en formation pour devenir aide-soignant, aide familial ou agent culturel. Bien que cette formation s'adresse uniquement à des apprenants qui suivent une formation « métier », le groupe est hétérogène, des apprenants n'ayant pas le même projet professionnel ni le même niveau de connaissances. Des évaluations sont d'ailleurs régulièrement réalisées pour permettre à certains apprenants d'intégrer le cours de remise à niveau. Parallèlement à la formation d'alphabétisation, la formatrice en français du CISP se charge de la formation de remise à niveau en français et en mathématiques à destination des personnes qui maîtrisent davantage les compétences de base. Il est intéressant de noter que le contenu de ces formations s'articule au travail de vendeur, d'aide-soignant, d'aide familiale et d'agent culturel.

Un second partenariat rassemble une association d'alphabétisation et un CISP qui développe deux filières de formation : l'horticulture et le textile (repassage, couture, buanderie et vente de vêtements de seconde main). La particularité de ce partenariat est qu'il prend place dans le cadre d'un plan de cohésion sociale et que la formation d'alphabétisation se donne dans les locaux de l'administration communale. Les apprenants du CISP bénéficient de six heures de formation d'alphabétisation par semaine. Toutefois, ces cours ne s'adressent pas uniquement à des apprenants qui suivent une formation professionnelle. Le formateur d'alphabétisation adapte le contenu de sa formation selon que les apprenants du CISP sont plus ou moins nombreux. Les membres impliqués dans ce partenariat se rencontrent dans le cadre de comités de pilotage, qui ont lieu environ deux fois par an, lors desquels

---

<sup>13</sup> Il s'agit d'un partenariat établi entre la régionale du Centre-Mons-Borinage de l'asbl Lire et Ecrire et l'OISP AID Hainaut Centre, d'un partenariat établi entre la régionale de Charleroi Sud-Hainaut de Lire et Ecrire et l'EFT La p'tite main fleurussienne et d'un partenariat conclu entre la régionale luxembourgeoise de Lire et Ecrire et l'EFT Le futur simple.

les coordinatrices des organismes partenaires discutent des soucis organisationnels qu'engendre cette collaboration.

Enfin, un troisième partenariat rassemble une association d'alphabétisation et un CISP qui propose deux filières de formation : l'horeca (cuisine de collectivité) et les travaux de conditionnement et de reliure semi-industrielle. Dans ce cadre, des conventions individuelles sont signées entre les deux structures actant un temps de formation de trois jours minimum par semaine dans le CISP et d'un ou deux jours en alphabétisation. La collaboration s'opère dans les deux sens : la demande de collaboration peut tant émaner de l'association d'alphabétisation que du CISP. Les partenaires concluent une convention sur base d'un entretien préalable avec l'apprenant au cours duquel ils déterminent si celui-ci doit suivre un ou deux jours de formation en alphabétisation. La formation d'alphabétisation ne réunit pas uniquement des apprenants qui suivent une formation professionnelle<sup>14</sup>.

### **Les intérêts du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle selon les travailleuses disposant d'une telle expérience**

Durant les focus groups, les travailleuses impliquées dans un partenariat entre un organisme d'alphabétisation et un organisme d'insertion socioprofessionnelle ont mis en évidence plusieurs intérêts de la formation en alternance.

Tout d'abord, elles estiment que ce dispositif pédagogique présente un intérêt par rapport à la demande des personnes en situation d'illettrisme d'accéder à l'emploi ou à une formation professionnelle. Compte tenu du manque d'offre de formations professionnelles proposant un encadrement plus efficace pour les personnes qui, parce qu'elles sont illettrées, ne réussissent pas les tests d'entrée qu'imposent certains CISP, la formation en alternance que proposent leurs organismes répond mieux à la demande de ces apprenants car elle permet de répondre directement aux projets professionnels qu'ils se donnent.

Ensuite, le travail concomitant permet de faire face aux conséquences des mesures administratives (dégressivité et limitations de la durée des allocations de chômage) auxquelles sont soumis les apprenants demandeurs d'emploi. Une formatrice estime en effet que proposer l'alphabétisation en même temps que la formation métier permet de raccourcir le parcours de formation des apprenants et, par conséquent, de préserver leur droit aux allocations d'insertion ou de chômage.

Enfin, la formation en alternance présente des intérêts pédagogiques qui favorisent l'apprentissage des apprenants. Premièrement, elle constitue l'occasion pour le formateur d'alphabétisation d'axer sa formation sur le vocabulaire spécifique au métier auxquels se forment les apprenants. Deuxièmement elle donne l'occasion aux formateurs des deux organismes partenaires de travailler différemment la même matière. Troisièmement, ce type de formation rend leur apprentissage de la lecture et de l'écriture plus rapide parce qu'elle est liée à un projet professionnel concret. D'après les formatrices, ces trois éléments expliquent que des apprenants en alphabétisation sont parfois « en avance » par rapport aux apprenants qui suivent une formation professionnelle dans leur CISP, ont un niveau de compétences de base suffisant et ne sont pas en situation d'illettrisme. Ils maîtrisent parfois mieux le vocabulaire et sont invités à l'expliquer aux autres apprenants, ce qui leur apporte en retour une certaine valorisation.

### **Les difficultés relatives au travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle selon les travailleuses disposant d'une telle expérience**

Ces travailleuses mettent également en exergue diverses difficultés relatives au travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation métier.

---

<sup>14</sup> L'équipe du CISP réoriente parfois les apprenants qui, au terme de cette collaboration, souhaitent suivre un cours de remise à niveau en français dans le secteur de la promotion sociale ou vers le CEPPST (Centre d'Education Permanente et de Promotion Sociale des Travailleurs), une asbl créée à l'initiative de la régionale luxembourgeoise de la FGTB qui travaille en partenariat avec le Forem.

D'abord, elles relèvent des difficultés d'ordre pédagogique. Une formatrice en alphabétisation explique qu'il a été difficile pour elle de s'approprier les contenus des formations métier afin de pouvoir axer sa formation sur le projet professionnel des apprenants. Par ailleurs, elle constate que le nombre d'heures de formation concomitante, pour la partie alphabétisation, est parfois insuffisant pour les apprenants qui présentent le plus de difficultés en lecture et en écriture. Elle en conclut qu'il faudrait mettre en place un parcours de formation plus dense comprenant une formation préalable d'alphabétisation, la formation en alternance proprement dite et ensuite un accompagnement systématique vers l'emploi.

Une autre travailleuse de l'alphabétisation évoque une autre difficulté relative au dispositif pédagogique du travail concomitant qui devrait développer les compétences de base sans tomber dans une approche utilitariste de l'alphabétisation. Elle se demande comment travailler en formation d'alphabétisation les bases qui peuvent aider l'apprenant dans son parcours de formation professionnelle et comment mettre sur pied une formation d'alphabétisation qui soit en complémentarité avec la formation métier impliquée dans le partenariat.

Une autre travailleuse impliquée dans un partenariat où la partie alphabétisation se déroule dans un dispositif classique de formation, accueillant des apprenants en perspective d'insertion socioprofessionnelle mais aussi d'autres apprenants, reproche à la formation d'alphabétisation de ne pas être suffisamment axée sur le projet professionnel des apprenants et sur leur recherche d'emploi. A titre d'exemple, étant donné que la session actuelle ne compte qu'un seul apprenant qui suit de manière concomitante une formation professionnelle et une formation d'alphabétisation, le formateur d'alphabétisation n'adapte pas le contenu de sa formation au projet professionnel de cette personne. Dans d'autres cas, c'est le vocabulaire du métier qui n'est pas spécifiquement travaillé en formation d'alphabétisation.

Toutes ces travailleuses font part des difficultés d'ordre organisationnel auxquelles elles sont confrontées. Trois formatrices impliquées dans un des partenariats déplorent le manque de temps pour travailler en équipe les aspects pédagogiques de leur partenariat. Actuellement, elles ne disposent que d'un cadre informel (conversations par e-mail et réunions durant des temps de préparation de leurs formations) pour échanger sur ces questions. Dans un autre partenariat, bien que les agents d'insertion des deux organismes partenaires se rencontrent pour établir les conventions individuelles, ceux-ci manquent de temps pour davantage coordonner leur travail dans le cadre de réunions pédagogiques par exemple.

Les travailleuses mettent aussi en évidence les difficultés d'ordre administratif qu'elles doivent affronter et témoignent de la lourdeur des contraintes administratives rencontrées lors de la conclusion d'un partenariat entre un organisme d'alphabétisation et un CISP, et ce notamment dans le cadre du nouveau décret CISP. Les secrétaires de leurs organismes respectifs doivent faire face à une surcharge de travail qu'induisent les contraintes administratives relatives à la conclusion d'un tel partenariat.

### **Approche concomitante ou séquentielle de l'alphabétisation et de la formation professionnelle ? Le point de vue des travailleuses disposant d'une expérience du travail concomitant**

Fortes de leur expérience du travail concomitant de l'alphabétisation et de la formation professionnelle, ces travailleuses ont exposé leur conception idéale du parcours de formation à proposer aux apprenants illettrés. Toutes se déclarent favorables à la formation en alternance en ce qu'elle permet à des personnes qui n'ont pas les compétences requises pour intégrer une formation professionnelle de tout de même y accéder. Toutefois, trois travailleuses estiment qu'il serait préférable pour ces personnes de passer préalablement par une formation d'alphabétisation généraliste. La durée de cette étape diffère cependant selon les points de vue. Cette formation préalable devrait durer trois ans d'après l'une de ces travailleuses, afin d'assurer aux apprenants la maîtrise des savoirs de base avant d'entamer la réalisation de leur projet professionnel. Une autre de ces travailleuses estime qu'il faudrait mettre en place un parcours comprenant une formation d'alphabétisation préalable de trois mois, une formation en alternance proprement dite et finalement un accompagnement systématique des apprenants vers l'emploi.

## Conclusions et perspectives

Aujourd'hui, deux grands types d'approche du parcours de formation des personnes illettrées coexistent dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. L'approche séquentielle ou linéaire – la plus courante – consiste à proposer un parcours de formation commençant par une formation d'alphabétisation, condition préalable à l'entrée en formation professionnelle donnant idéalement accès à l'emploi. D'autres travailleurs disposent d'une expérience spécifique de collaboration dans le cadre d'un partenariat conclu entre un organisme d'alphabétisation et un organisme d'insertion socioprofessionnelle visant à développer une approche concomitante du parcours de formation.

Dans l'approche séquentielle de la formation, les travailleurs sont régulièrement confrontés à des candidats « diagnostiqués » comme illettrés lors de tests d'entrée parce qu'ils ne maîtrisent pas suffisamment les compétences de base en lecture, écriture et calcul pour intégrer la formation professionnelle. Frustrés de ne pas pouvoir répondre aux demandes de formation de ces personnes et de n'avoir d'autre solution que de les renvoyer vers le champ de l'alphabétisation d'où proviennent parfois ces candidats, ces travailleurs perçoivent un intérêt à renforcer les collaborations entre les organismes d'alphabétisation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle et souhaitent développer une approche plus intégrée de l'alphabétisation et de la formation métier.

L'objectif du travail mené avec les travailleurs dans le cadre des focus groups était de questionner collectivement leurs représentations et leurs pratiques relatives à l'alphabétisation. Que mettent-ils en œuvre pour répondre aux demandes des personnes illettrées ? Et que pensent-ils des dispositifs de formation concomitants ?

Les travailleurs ne disposant pas d'une expérience de travail concomitant constatent qu'ils sont régulièrement confrontés à des apprenants qui éprouvent des difficultés en français et ne maîtrisent pas les compétences de base pour pouvoir suivre de manière fluide les formations professionnelles, bien que tous ne soient pas en situation d'analphabétisme ou d'illettrisme. Dès lors, les CISP dans lesquels ils travaillent développent, en plus du travail transversal du français dans le cadre des formations métier, des cours de remise à niveau en français et en mathématiques, et parfois des ateliers de logique et de communication. Bien qu'elle ne dispose pas d'une expérience de la formation concomitante, une travailleuse d'un centre d'alphabétisation a expliqué qu'elle collabore de manière informelle avec des opérateurs de formation professionnelle afin de prendre connaissance des compétences requises pour réussir leurs tests d'entrée et de les travailler en formation d'alphabétisation avec les apprenants qui le souhaitent. En cela, ses propos rejoignent une préoccupation d'un formateur d'un CISP qui relève la « zone de flou » qui existe dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle par rapport à la prise en charge des candidats illettrés qui mériteraient un accompagnement spécifique pour pouvoir intégrer leur formation professionnelle. Cette « zone de flou » résulte vraisemblablement aussi de la diversité des prérequis nécessaires relatifs à chaque test d'entrée qu'organisent des CISP. Ces travailleurs font tous le constat d'un problème structurel, étant donné que les cours de remise à niveau que mettent sur pied les CISP ne permettent pas de répondre aux demandes et besoins des personnes illettrées et que les formations que proposent les centres d'alphabétisation ne permettent pas d'intégrer *de facto* les formations professionnelles.

Par ailleurs, les focus groups nous ont permis d'aller à la rencontre de travailleuses qui disposent d'une expérience du travail concomitant. Actuellement, il existe différentes déclinaisons de la formation concomitante. Les travailleuses ont fait part de trois types de partenariats : l'intégration d'une formation d'alphabétisation dans un parcours de formation professionnelle ; un plan de cohésion sociale rendant possible l'articulation d'une formation d'alphabétisation à une formation professionnelle ; et la conclusion de conventions individuelles actant l'alternance de temps de formation professionnelle et d'alphabétisation. Il ressort des focus groups que le premier partenariat permet de dégager un temps de coordination un peu plus conséquent que dans le deuxième partenariat qui lui-même en dégage plus que le troisième. Il en va de même concernant l'articulation des contenus de la formation d'alphabétisation et de la formation métier.

Tous les travailleurs ne disposant pas d'une expérience du travail concomitant s'accordent sur l'intérêt de développer des partenariats entre des organismes d'alphabétisation et des organismes d'insertion

socioprofessionnelle qui permettent le travail en alternance de l'alphabétisation et de la formation métier. Ces travailleurs voient dans la concomitance la possibilité pour les personnes illettrées de continuer leur formation d'alphabétisation en même temps que leur formation professionnelle et de pallier aux passages qu'ils estiment trop abrupts entre les organismes d'alphabétisation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, comme les travailleuses disposant d'une expérience de la formation concomitante, ils estiment que ce dispositif pédagogique présente l'intérêt de pouvoir répondre à la demande de personnes illettrées d'accéder à un emploi ou à une formation professionnelle. Les travailleuses disposant d'une expérience de la formation concomitante mettent également en exergue des intérêts d'ordre pédagogique, tels que le travail d'une même matière selon deux approches différentes et l'apprentissage plus rapide des apprenants permettant de diminuer la durée de leur parcours de formation. Elles relient ce dernier argument à la possibilité de préserver le droit aux allocations d'insertion ou de chômage des apprenants.

Néanmoins, tous les acteurs constatent que la lourdeur des contraintes administratives du nouveau décret CISP complique et parfois compromet la conclusion de partenariats entre des organismes d'alphabétisation et d'insertion socioprofessionnelle. De plus, les travailleuses disposant d'une expérience relèvent deux autres types de freins au bon fonctionnement du travail en alternance. Premièrement, il existe une série d'embuches pédagogiques telles que

- la difficile appropriation des contenus de la formation métier pour les formateurs d'alphabétisation en vue d'articuler les contenus des deux formations ;
- la recherche de complémentarité des deux formations sans tomber dans une approche utilitariste de l'alphabétisation ;
- la question du nombre d'heures d'alphabétisation à proposer dans un parcours de formation en alternance, celui-ci étant parfois insuffisant pour les apprenants qui présentent le plus de difficultés en lecture et en écriture.

Deuxièmement, toutes ces travailleuses relèvent le manque de temps pour travailler en équipe les aspects pédagogiques de leur partenariat et coordonner leurs actions respectives.

Ainsi, en définitive, tous les travailleurs, qu'ils disposent ou non d'une expérience de la formation en alternance, sont favorables au travail concomitant pour les personnes qui expriment une demande de formation qualifiante. Cependant, ils insistent sur l'importance de l'intégrer dans un parcours de formation plus dense, avec une nouvelle question : déterminer la durée de la formation préalable à proposer aux apprenants illettrés.

Au terme de ces réflexions collectives consacrées à la discussion du dispositif de formation concomitante à destination des personnes illettrées, nous pouvons rendre compte de la place que détient actuellement l'alphabétisation dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle, en la rapportant à celle que ce champ détenait dans les années 90 lorsque Catherine Stercq publiait une étude relative à cette question. Il y a vingt ans, Catherine Stercq avançait que les personnes illettrées étaient massivement exclues des actions d'insertion socioprofessionnelle. Qu'en est-il aujourd'hui ? Certes des personnes illettrées sont encore exclues d'actions d'insertion socioprofessionnelle lorsqu'elles ne réussissent pas les tests d'entrée qu'imposent certains CISP et lorsqu'un accompagnement adéquat ne leur y est pas proposé, mais des initiatives de collaborations formelle et informelle émergent sur le terrain et permettent d'avoir une vision un peu plus optimiste. Ces initiatives semblent être révélatrices des manquements de l'approche linéaire généralement proposée aux personnes illettrées et nous permettent de rejoindre le constat de Catherine Stercq lorsqu'elle affirme que l'approche linéaire conduit *in fine* à exclure les personnes analphabètes des actions d'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, comme elle l'affirmait dans les années 90, des travailleurs de centres d'insertion socioprofessionnelle ne disposant pas d'une expérience du travail concomitant font part de leur sentiment d'impuissance par rapport à la prise en charge des candidats illettrés. L'analyse de Catherine Stercq par rapport à la méconnaissance des outils existant pour aborder les questions de l'alphabétisation, le manque de moyens en termes de temps et de formation pédagogique et le déficit de coordination entre les différents acteurs de l'insertion socioprofessionnelle semblent eux aussi être encore d'actualité. Enfin, il semble que l'observation de Catherine Stercq selon laquelle « chaque organisme a non seulement ses propres tests, sa manière de les construire,

de les interpréter, mais aussi sa manière de les faire passer et d'en tenir compte ou pas dans la sélection » se vérifie encore aujourd'hui.

En bref, le dispositif pédagogique du travail concomitant mérite d'être davantage investigué dans le cadre de réflexions collectives rassemblant des travailleurs issus d'organismes d'alphabétisation et d'insertion socioprofessionnelle car il semble répondre tant aux constats des travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle qu'aux demandes et besoins des personnes illettrées elles-mêmes. Les perspectives de ce travail collectif nous paraissent concerner une série de questions à approfondir/expérimenter :

- la lourdeur des contraintes administratives qu'impose le décret CISP pour la conclusion d'un partenariat entre un organisme d'alphabétisation et un organisme d'insertion socioprofessionnelle ;
- les échanges et la coordination entre les acteurs des champs de l'alphabétisation et de l'insertion socioprofessionnelle ;
- la logique des tests d'entrée qui, bien qu'ils diffèrent d'un CISP à l'autre, sont généralement très formels et excluent les personnes qui ne les réussissent pas ;
- et lorsqu'un partenariat est conclu entre un organisme d'alphabétisation et un organisme d'insertion socioprofessionnelle, l'intérêt de l'envisager dans le cadre d'un parcours de formation plus dense et d'envisager les questions de
  - la durée de la formation préalable d'alphabétisation ;
  - le nombre d'heures accordées à la formation d'alphabétisation ;
  - l'articulation des contenus, en évitant de tomber dans une approche qui ne serait centrée que sur des compétences;
  - l'appropriation des contenus de la formation métier pour les formateurs d'alphabétisation et vice versa ;
  - la définition d'un temps à accorder à la coordination des actions d'alphabétisation et d'insertion socioprofessionnelle pour travailler les aspects pédagogiques du partenariat ;
  - la durée du parcours de formation des apprenants demandeurs d'emploi illettrés tenant compte des nouvelles mesures administratives (dégressivité et limitation de la durée des allocations de chômage) tout en garantissant le respect des apprenants et de leurs rythmes d'apprentissage.

C'est une évidence ... Il y a matière à réflexion !